



Droit de garde et testament

Par **etcheto_old**, le **28/06/2007** à **10:27**

Mon mari et moi avons des relations conflictuelles avec nos familles respectives et nous ne souhaitons pas que la garde de nos enfants leurs soient confiés s'il devait nous arriver malheur. Je souhaiterais savoir comment faire pour rédiger un testament à moindre frais en ce sens car j'ai peu de moyens. Sachant que ce sera difficile je voudrais pouvoir rédiger quelque chose de difficilement attaquable et faire que chaque personnes opposées à cette décision doivent subir un enquête sociale et une évaluation psychologique.

De plus, je souhaite que nos dernières volontés soient respectés et connaissant les idées de ma belle-famille sur sur mes obsèques, je veux qu'il n'aient pas leur mot à dire.

De plus, je veux pouvoir exclure de la vie de mes enfants leurs oncles maternelle et paternelle qui risque d'être dangereux pour leurs intégrités mentales et physiques, ainsi qu'au compagnon de ma mère qui est un alcoolique notoire qui lui aussi a de fort penchants pour la violence. Je ne souhaite en aucun cas que ces derniers puissent avoir accès à un quelconque héritage si nous parvenons à l léguer quelque chose.

J'espère que cela sera la conclusion, nous avons des animaux et j'aimerais qu'il vivent dans le même foyer que nos enfants ou sinon adoptés ensemble par des gens biens qui ne soient ni ma mère, ni ma belle-mère. Aidez-moi et guidez-moi pour que je puisse établir un document en ce sens et malheureusement à moindre frais car j'ai peu de moyens.

Je voudrais connaître toutes les démarches que je dois faire, les personnes à contacter ou éventuellement des associations qui pourraient apporter leurs conseils et leur aide. De plus, peut-être pourriez-vous m'aider à trouver des gens qui pourrait m'orienter vers des moyens de faciliter l'adoption de mes enfants et de leur donner des moyens financiers.